

Annexes de l'arrêté du 10 août 2005 portant création de la spécialité « activités gymniques de la forme et de la force » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

ANNEXE I

Référentiel professionnel de la spécialité « activités gymniques, de la forme et de la force »

Introduction

1 Présentation du secteur professionnel

1.1 Les entreprises et les structures

Les activités s'exercent dans le secteur associatif, ou d'entreprises relevant du secteur marchand et les trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière).

1.2 Les emplois

Le marché de l'offre dans les activités gymniques, de la forme et de la force, est très morcelé et multiforme. Une analyse a été conduite pour chacun des secteurs et a donné lieu à une note sur l'emploi pour chacun d'entre eux. Le secteur marchand compte 11 000 à 15 000 salariés. Un développement important de ce secteur a été observé depuis dix ans qui a changé le profil type de l'animateur.

Les enquêtes sur les métiers de la forme réalisées en Ile de France en 1994, au CREPS d'Houlgate en 2002 donnent des repères sur le profil des éducateurs salariés :

- 47,2% des salariés questionnés en 1994 avaient moins de 30 ans, ils sont 58,7% en 2003 dans l'enquête réalisée par le CREPS d'Houlgate. Ce constat renvoie aux augmentations du nombre d'emplois créés et de l'offre de formation.

- 27,8% avaient plus de 45 ans en 1994, ils ne sont plus que 4,2%. La population des salariés semble plus jeune, ce qui est cohérent avec le nombre et l'âge moyen des reçus au BEMF depuis 1996. Il faut noter qu'en 1994, de nombreux enseignants d'EPS ou des kinésithérapeutes exerçaient le métier en complément d'emploi.

- La population était féminine à 69,4% en 1994. Elle l'est encore, mais à 56,6% . A noter qu'en 2003, il y avait autant de femmes que d'hommes reçus au BEES MF.

- 69,5% des salariés questionnés en 1994 annonçaient leur emploi dans le secteur de la forme comme emploi principal, 93,7% en 2003. Dans l'enquête réalisée par le CREPS d'Houlgate

- 25% des salariés déclarent travailler dans le secteur depuis plus de 10 ans alors que 40% déclarent y travailler depuis au moins 3 ans (mais moins de 10 ans).

- 62,7% déclarent n'avoir qu'un seul employeur.

- 79% déclarent travailler dans des communes de plus de 10 000 habitants situées à moins de 20km de leur lieu d'habitation.

Un emploi sur trois se trouve dans des communes de plus de 100 000 habitants.

L'étude conduite par le centre de droit et d'économie du sport (CDES) de Limoges en 2001 a mis en évidence les données suivantes dans les clubs affiliés à la FFG :

- 1 184 emplois à durée indéterminée ;

- 494 emplois à durée déterminée ;

- 719 contrats emplois jeunes ;

- 269 autres contrats aidés.

Le nombre total d'emplois estimé est de l'ordre de 2 666 correspondant à 1 532 équivalents temps plein. Au-delà de la FFG, le secteur associatif des activités gymniques emploie près de 8 500 salariés : permanents, occasionnels et saisonniers confondus. Ceci représente plus de 3 500 équivalents temps plein. Le métier d'animateur des activités gymniques est exercé **par des femmes ou des hommes**.

1.3 Les évolutions du secteur

Les publics sont davantage à la recherche d'une activité de loisir. La progression du pouvoir d'achat, le temps libéré, l'allongement de la durée de vie sont autant de facteurs favorisant l'augmentation de la demande dans les pratiques de loisir. Les mondes associatif et commercial se sont donc fortement positionnés

sur ce secteur en pleine expansion en proposant des activités diversifiées pour tout âge et tout public. Plusieurs facteurs infléchissent l'offre et la demande. Certains paraissent paradoxaux. Concernant la demande, les pratiquants sont demandeurs à la fois d'une prise en charge personnalisée et d'une autonomie plus importante. La liberté de faire du sport quand on veut, dans des conditions d'accueil de qualité, d'hygiène et de sécurité et à un prix raisonnable attire de plus en plus de pratiquants. Les structures du secteur marchand proposent une amplitude d'accueil importante et des prestations variées. Si la qualité et la variété des prestations semblent être des facteurs d'évolution du secteur marchand, le coût des adhésions dans les structures commerciales semble représenter un frein à l'adhésion (étude IPSOS). De son côté, le secteur associatif s'engage de plus en plus vers un label de qualité qui l'incite à augmenter l'amplitude de son accueil. Concernant les produits, le concept de "Wellness" tend à faire éclater les frontières entre différents champs : les pratiques de la forme traditionnelles ou nouvelles comme les techniques douces (relaxation, détente...), l'amaigrissement, l'esthétique, la diététique voire le paramédical. Cette situation est surtout visible dans le secteur marchand. Cette diversification a trois conséquences sur l'organisation du travail dans ce secteur :

- Un nombre croissant d'animateurs est amené à mettre en œuvre de nouvelles technologies et à utiliser des machines de plus en plus sophistiquées ;
- Un nombre croissant d'animateurs est sollicité sur des questions de diététique et de santé. Le profil de l'animateur déborde largement sur des champs d'activités liées à l'esthétique et aux soins du corps ;
- Un nombre croissant de structures de forme est amené à embaucher du personnel appartenant à un autre champ (diététique, esthétique...) ; La prise en charge personnalisée est aussi, de ce point de vue, une demande qui oriente ce secteur. Les pratiques se déroulent éventuellement hors structures (domicile ou lieu de travail) et sont développées par des animateurs qui choisissent de plus en plus le statut de travailleur indépendant. Les pratiques « aquagym » sont également en pleine expansion. Dans le secteur commercial de la forme, une structure sur quatre à cinq propose ce produit. Les pratiquants peuvent, de ce fait, trouver en un même lieu des pratiques très diverses. L'évolution du recrutement des éducateurs correspond à l'évolution de ce secteur. D'un secteur très sexué proposant de la musculation avec des charges lourdes et des appareillages robustes pour les hommes et des activités d'expression pour les femmes, le secteur propose aujourd'hui des activités beaucoup plus ouvertes aux deux publics féminins et masculins. D'ailleurs, le recrutement composé de deux profils très marqués avant 2000 est aujourd'hui plus homogène. C'est tout particulièrement le cas pour le brevet d'État des métiers de la forme. Enfin, certaines pratiques font leur entrée à l'école et / ou font l'objet d'une demande forte des adolescents. C'est le cas des activités de musculation et des activités de type STEP ou LIA. Des partenariats se créent présageant d'un développement de certaines pratiques dans le monde fédéral et d'une répercussion en terme de clientèle potentielle dans le secteur marchand. Le marché de l'offre dans les activités gymniques, de la forme et de la force est très morcelé et multiforme. ***La pratique loisir est le dénominateur commun au secteur marchand et associatif.*** Le développement de chacun de ces secteurs (associatif et marchand) peut permettre de répondre à la demande. La présence de ces secteurs sur un même territoire est régulée par des dispositifs liés à l'exercice de la concurrence.

1.4 le poids socio-économique du secteur

Le secteur marchand De 230 millions d'Euros en 1994, le secteur marchand représenterait aujourd'hui un chiffre d'affaires compris entre 610 et 915 millions d'Euros (enquête IPSOS). Les grandes enseignes représentent 12% de parts du marché, 25% de la clientèle du secteur et 25% du chiffre d'affaires du secteur. Deux millions et demi de personnes pratiqueraient dans des structures commerciales. Le secteur emploie 11 000 à 15 000 personnes, toutes catégories de personnel confondues. Ces personnels sont en majorité à temps plein et ne recherchent pas de complément horaire. Le secteur associatif Ce secteur compte 8 500 cadres correspondant à 3 500 équivalents temps plein. A ce chiffre, il convient d'ajouter les animateurs titulaires d'un diplôme fédéral permettant d'exercer au sein des structures affiliées aux fédérations concernées. Activité économique induite Ce secteur se développe autour des fabricants de produits. Dans « Les échos » du 26 juin 2002, le directeur commercial de Décathlon notait que les appareils de cardio-training représentaient la moitié du marché du fitness et étaient placés avant les équipements personnels. En 2002, les appareils à destination des foyers ont vu leurs ventes augmenter de 8%.

2 Description du métier

2.1 Appellation :

Les profils d'emplois déjà repérés sont notamment : éducateur, conseiller sportif, animateur, moniteur, professeur de fitness.

2.2 Champ et nature des interventions :

Il/Elle réalise de manière autonome des prestations d'accueil, d'animation, de découverte, d'initiation et de perfectionnement.

Il/Elle a une vocation éducative dans les champs sportif, éducatif, touristique et de loisirs.

Il/Elle conduit un projet d'animation en s'appuyant sur des activités visant :

- le maintien, l'entretien et le développement de la condition physique ;
- le développement psychomoteur ;
- la découverte et l'initiation.

Il/Elle garantit au pratiquant, adhérent, usager ou consommateur

des conditions optimales de sécurité tout en assurant la qualité pédagogique des prestations et de maîtrise de l'environnement.

Il/Elle accueille et informe les publics et communique sur le fonctionnement de la structure qui l'emploie.

Il/Elle participe au fonctionnement, à la gestion et au développement de la structure.

Il/Elle organise ses activités dans le cadre du projet global et des objectifs de la structure qui l'emploie.

Il/Elle peut participer à l'encadrement de publics particuliers sous réserve d'appliquer les préconisations de personnes qualifiées.

Les publics concernés sont :

- Petite enfance, enfants, adolescents, adultes et seniors ;
- Toutes catégories socioprofessionnelles du fait de la diversité des activités proposées ;
- Origines socio-géographiques diverses (rurale et urbaine) ;
- Publics particuliers : toutes personnes faisant l'objet d'une préconisation spécifique en rapport avec leur handicap.

2.3 Situation fonctionnelle :

L'entrée dans la profession peut être précédée d'une expérience d'animation bénévole et / ou d'une pratique personnelle dans le champ des activités concernées. Le métier est exercé par des femmes et des hommes pouvant travailler en équipe, à temps plein ou à temps partiel et sous des statuts variés.

Il/Elle exerce fréquemment son métier selon des horaires décalés (le soir ou le week-end). L'animateur est amené à encadrer des pratiquants dans le cadre de séances individuelles ou collectives.

Il/Elle participe à la mise en place de l'offre dans le cadre de la structure qui l'emploie. A ce titre, il/elle peut être amené(e) à préparer, sous la responsabilité de sa hiérarchie, la programmation des activités qu'il conduit, à partir des attentes du public et dans le respect des conditions de sécurité.

2.4 Situation statutaire

La situation la plus courante est celle de salarié exerçant dans des structures de statuts différents. Un nombre important de ces professionnels contractualise auprès de plusieurs employeurs. Dans le secteur marchand de la forme, la grande majorité des contrats sont à durée indéterminée (CDI) de 35 heures avec des profils de poste d'éducateurs polyvalents (environ 70% des profils d'emplois). Les offres d'emplois à temps partiel et les offres de vacations concernent davantage des profils de postes d'éducateurs spécialistes (30% des éducateurs). Dans le secteur associatif, le statut des emplois, que ce soit à temps partiel ou complet, est majoritairement en CDI. Il/Elle peut travailler à son propre compte.

2.5 Autonomie et responsabilité :

L'animateur exerce son activité de manière autonome dans le domaine de l'animation à une ou plusieurs techniques au sein de la structure qui l'emploie. Sa responsabilité s'exerce au regard :

- des publics dont il a la charge,
- des matériels et des locaux nécessaires à l'activité. Il/Elle est amené(e) à travailler en équipe. Il/Elle organise ses activités dans le cadre du projet global de la structure qui l'emploie, sous la responsabilité de sa hiérarchie, depuis la programmation de son activité jusqu'à l'évaluation finale de son action. Il/Elle respecte la réglementation en vigueur.

2.6 Evolution dans le poste et hors du poste :

La formation professionnelle continue offre également la possibilité de promotion sociale vers des emplois requérant des qualifications de niveau 3 ou supérieur. Les animateurs peuvent évoluer vers d'autres secteurs : travail social, culturel et artistique, équipementiers sportifs, grande distribution... L'intégration à la fonction publique par voie de concours est envisageable (Éducation nationale, Fonction publique territoriale, etc.).

3 - Fiche descriptive d'activités

Introduction

La fiche descriptive d'activités liste l'ensemble des activités conduites par les titulaires du brevet professionnel de la spécialité « activités gymniques, de la forme et de la force ». Ces activités sont classées autour de deux fonctions non hiérarchisées :

- Fonction conduite d'un projet d'animation.

- Fonction participation à la vie, à l'organisation et à la gestion de la structure.

Dans chaque fonction sont décrites :

- Les activités conduites par tous les animateurs titulaires de la spécialité quelle que soit la situation professionnelle concernée.

- Les activités spécifiques à chacun des 4 champs d'intervention suivants :

- Activités gymniques acrobatiques : gymnastique au sol et aux agrès, trampoline, mini trampoline, tumbling, gymnastique acrobatique...

- Activités gymniques d'expression : activités gymniques dansées avec ou sans engin (gymnastique rythmique, twirling bâton,...),

- Activités forme en cours collectifs : activités des cours collectifs, avec ou sans musique, de type :

- Activités cardio-vasculaires à partir de techniques telles que LIA, STEP, aérobic...

- Activités de Renforcement et d'étirement musculaires.

- Activités Haltères-Musculation et Forme sur plateau :

- Activités de la musculation (machines, barres, haltères...),

- Activités de cardio-training (ergomètres ...),

- Activités de récupération (étirements, relaxation...).

De ces activités seront dérivées les objectifs permettant de construire le référentiel de certification. Au-delà des activités principales déclinées dans chaque fonction, d'autres activités pourront être développées, activités que l'animateur pourra être amené à réaliser tant en ce qui concerne les activités communes que celles qui sont spécifiques à chacun des 4 champs d'intervention.

I. Fonction conduite d'un projet d'animation

Il/Elle conduit un projet d'animation, de découverte, de perfectionnement et / ou d'initiation en encadrant des activités visant le maintien, l'entretien, le développement de la condition physique, le développement psychomoteur tout en assurant la protection des pratiquants et des tiers

a. Il/Elle élabore

- Il/Elle prend en compte et analyse le contexte, les attentes de la structure et adapte son action aux contraintes de celle-ci,

- Il/Elle identifie les caractéristiques des différents publics (petite enfance, enfants, adolescents, adultes, seniors en fonction du champ d'application),

- Il/Elle analyse et prend en compte les attentes, les besoins, les capacités, le niveau, les motivations et la disponibilité du public et s'adapte à leur demande pour définir les objectifs de son action,

- Il/Elle élabore une progression ou un programme,

- Il/Elle hiérarchise les tâches préalables à la mise en place de l'action pédagogique et en définit les moyens (choix de l'activité, des méthodes, des outils...),

- Il/Elle prévoit les modalités, critères et outils d'évaluation de son action d'animation ou d'activités,
- Il/Elle prévoit les temps de bilan avec les pratiquants,
- Il/Elle prévoit un programme de rechange ou de substitution,
- Il/Elle prend en compte les caractéristiques de l'équipe d'encadrement,
- Il/Elle définit les objectifs de la séance en les adaptant aux publics,
- Il/Elle prépare sa séance en tenant compte des caractéristiques du public et du projet de la structure en choisissant des organisations pédagogiques adaptées,
- Il/Elle justifie le choix des exercices, méthodes et techniques par ses connaissances. **Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser :**
- Il/Elle peut être amené(e) à participer à la création d'outils nécessaires à la programmation d'un cycle de préparation physique et à son évaluation.

b. Il ou elle réalise

- Il/Elle accueille et prend en charge les personnes et les met en situation,
- Il/Elle utilise des organisations pédagogiques adaptées,
- Il/Elle aménage et gère ses espaces de pratique,
- Il/Elle utilise les méthodes et les outils adaptés à son action,
- Il/Elle présente l'objectif et le thème de la séance,
- Il/Elle donne des consignes de placement, de respiration et d'exécution des différents exercices utilisés,
- Il/Elle explicite les techniques,
- Il/Elle s'adapte aux capacités des pratiquants,
- Il/Elle quantifie les exercices,
- Il/Elle fait ressentir les exercices de façon variée et adaptée,
- Il/Elle utilise et maîtrise les gestes et les techniques nécessaires,
- Il/Elle utilise différents canaux de communication : verbal, gestuel,
- Il/Elle met en place un échauffement adapté au public et à la séance,
- Il/Elle met en place un retour au calme adapté au public et aux objectifs de la séance,
- Il/Elle observe les pratiquants, régule les situations et apporte les corrections nécessaires,
- Il/Elle s'adapte en temps réel aux situations imprévues et propose les aménagements nécessaires,
- Il/Elle varie les séances et fait preuve d'originalité,
- Il/Elle gère un groupe qui peut être hétérogène,
- Il/Elle initie le public aux différentes techniques,
- Il/Elle implique les pratiquants dans la réalisation de son action,
- Il/Elle est attentif au placement corporel,
- Il/Elle gère le temps et l'espace et informe régulièrement les pratiquants,
- Il/Elle propose des séances structurées,
- Il/Elle favorise l'écoute réciproque,
- Il/Elle prend en compte les questions et les propositions des personnes qu'il/elle a en charge,
- Il/Elle crée un climat de confiance,
- Il/Elle s'exprime de manière à être compris(e) de tous,
- Il/Elle fonctionne en interactivité avec son public,
- Il/Elle établit une relation positive avec les pratiquants,
- Il/Elle utilise et maîtrise les outils d'évaluation mis à sa disposition.

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser :

- Il/Elle peut être amené(e) à coordonner l'action de personnes bénévoles ou non qui l'assistent et ou qui participent à la mise en œuvre du projet,
- Il/Elle peut être amené(e) à utiliser une langue étrangère. Aux activités conduites par tous les animateurs, quelle que soit la situation professionnelle concernée, s'ajoutent les activités spécifiques suivantes :
 - **Pour les activités acrobatiques, d'expression et de forme en cours collectifs**
 - Il/Elle choisit ses musiques et les utilise à bon escient,
 - Il/Elle travaille sur la relation musique mouvement,
 - Il/Elle organise ses enchaînements d'exercice de façon fluide (gestion des transitions et de la séance dans son ensemble).

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser :

- Il/Elle peut être amené(e) à individualiser une séquence de travail,
- Il/Elle peut être amené(e) à travailler sur le relief musical,
- Il/Elle peut être amené(e) à réaliser des montages audio à partir de produits existants sur le marché.
- Pour l'activité Haltère-Musculation et Forme sur plateau :
 - Il/Elle choisit le programme standard adapté à la situation,
 - Il/Elle utilise et maîtrise les outils technologiques et informatiques (ergomètres, logiciels...) mis à sa disposition,
 - Il/Elle individualise une séquence de travail,
 - Il/Elle effectue des bilans d'état de forme (tests).

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser :

- Il/Elle peut être amené(e) à construire des programmes personnalisés de préparation physique.

c. Il ou elle évalue et rend compte de son action et de son projet d'animation

- Il/Elle évalue son action dans le cadre du projet :
- Il/Elle évalue les effets de son action (les acquis, la progression des personnes...) selon des critères préalablement définis,
- Il/Elle évalue la satisfaction des personnes.
- Il/Elle propose d'éventuelles modifications, réajustements destinés aux pratiquants,
- Il/Elle identifie les pratiquants en difficulté,
- Il/Elle établit le bilan de son projet et en rend compte au responsable de la structure,
- Il/Elle propose à son employeur des évolutions concernant l'amélioration des prestations,
- Il/Elle évalue la qualité des rapports humains au sein de la structure.

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser :

- Il/Elle peut être amené(e) à élaborer un outil d'évaluation. **Aux activités conduites par tous les animateurs, quelle que soit la situation professionnelle concernée, s'ajoutent les activités spécifiques suivantes :**
 - Pour l'activité Haltère-Musculation et Forme sur plateau :
 - Il/Elle renseigne des documents-bilan destinés aux clients, pratiquants ou usagers,
 - Il/Elle répond aux questions des pratiquants concernant leur programme.

d. Il ou elle développe des activités relatives à la gestion de la sécurité

- Il/Elle connaît les obligations légales et les règles de sécurité et les réactualise.
- En direction du public
- Il/Elle garantit l'intégrité des personnes en prenant en considération l'état physique et psychologique du client, usager ou pratiquant (certificat médical, entretien ...),
 - Il/Elle propose des activités adaptées et les met en œuvre en respectant le niveau des pratiquants (il gère l'intensité, la durée, la récupération...),
 - Il/Elle émet, respecte et fait respecter les normes d'exécution des exercices,
 - Il/Elle intervient de manière adaptée en cas d'accident ou de malaise d'une personne (gestes de premiers secours),
 - Il/Elle conseille les pratiquants pour les équipements personnels,
 - Il/Elle informe les pratiquants des règles d'hygiène et de sécurité,
 - Il/Elle respecte et fait respecter les consignes d'hygiène et de sécurité,
 - Il/Elle identifie les personnes en difficulté et adapte son action,
 - Il/Elle lutte contre la violence et les incivilités dans la structure qui l'emploie,
 - Il/Elle identifie les comportements à risques, les prévient et les signale,
 - Il/Elle repère les situations conflictuelles et les régule,
 - Il/Elle fait respecter une éthique et une déontologie dans la structure.

En direction du matériel

- Il/Elle recense et vérifie le bon état du matériel et son adéquation à l'activité, aux publics et à la réglementation en vigueur,
- Il/Elle connaît et vérifie l'état du matériel de premiers secours,
- Il/Elle sécurise son espace de pratique,

- Il/Elle veille à une utilisation sécuritaire du matériel,
- Il/Elle veille au respect des conditions d'utilisation des espaces de pratique,
- Il/Elle gère les relations avec d'autres utilisateurs des mêmes espaces.

En direction de lui-même

- Il/Elle gère son stress et sa fatigue,
- Il/Elle se conduit en professionnel vis-à-vis des pratiquants,
- Il/Elle surveille son état de forme et veille à préserver son intégrité physique.

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser :

- Il/Elle peut être amené(e) à entretenir le matériel et tenir à jour le cahier de maintenance,
- Il/Elle peut être amené(e) à prodiguer des conseils relatifs à l'alimentation et l'hygiène de vie.

e. Il ou elle entretient son niveau de pratique personnelle II. Fonction participation à la vie, à l'organisation et à la gestion de la structure

L'animateur des « activités gymniques de la forme et de la force » participe au fonctionnement, à la gestion et au développement de la structure dans le cadre du projet global, des objectifs de la structure et des responsabilités qui lui sont confiées compte tenu des publics visés.

a. Il/elle participe à l'organisation du fonctionnement :

- Il/Elle participe à l'organisation du travail,
- Il/Elle participe à la programmation et à la planification des activités,
- Il/Elle participe aux diverses réunions de la structure.

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser :

- Il/Elle peut être amené(e) à participer à l'organisation d'événements : spectacles, compétitions, déplacements... (moyens, hébergement, restauration),
- Il/Elle peut être amené(e) à effectuer des démarches auprès d'organismes ou de services (Etat, commune, comité d'entreprise...),
- Il/Elle peut être amené(e) à contribuer à la création de produits,
- Il/Elle peut être amené(e) à participer à la gestion des stocks et à la vente de produits annexes,
- Il/Elle peut être amené(e) à participer à la tenue des différents registres ouverts dans la structure (cahier de caisse journalier, fichier clients, usagers, licenciés...),
- Il/Elle peut être amené(e) à animer des réunions.

b. Il ou elle participe à l'accueil et à l'orientation du public dans la structure

- Il/Elle accueille les nouveaux adhérents,
- Il/Elle fait visiter la structure,
- Il/Elle présente l'objet et les prestations de la structure,
- Il/Elle conseille les adhérents dans le choix des prestations en tenant compte des caractéristiques du public et de la structure,
- Il/Elle interroge pour affiner la demande,
- Il/Elle personnalise la réponse,
- Il/Elle conseille le pratiquant,
- Il/Elle utilise des documents d'information à transmettre aux pratiquants pour la réussite de l'action,
- Il/Elle diffuse les informations concernant ses activités et les actualise,
- Il/Elle se documente et collecte les informations.

Activités qu'il ou elle peut être amené(e) à réaliser :

- Il/Elle peut être amené(e) à participer à l'élaboration du dispositif d'accueil,
- Il/Elle peut être amené(e) à répondre au téléphone, à prendre des messages et à en rendre compte.

c. Il ou elle participe à l'administration sous la responsabilité de son employeur

- Il/Elle renseigne les déclarations d'accident.

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser :

- Il/Elle peut être amené(e) à vérifier les éléments du dossier d'inscription,
- Il/Elle peut être amené(e) à renseigner les documents administratifs et les vérifier,
- Il/Elle peut être amené(e) à exécuter des tâches de saisie,

- Il/Elle peut être amené(e) à utiliser divers moyens techniques (tél, courriel, fax...).

d. Il ou elle participe au développement et à la gestion de la structure

- Il/Elle participe à la promotion des différentes prestations de la structure,
- Il/Elle se tient informé(e) des évolutions du secteur et de son activité,
- Il/Elle conseille sur l'aménagement des zones de pratique,
- Il/Elle formule des propositions de développement,
- Il/Elle valorise l'image de la structure,
- Il/Elle participe à la fidélisation de la clientèle, usager ou licencié,
- Il/Elle s'adapte à des pratiques nouvelles,
- Il/Elle actualise régulièrement ses connaissances et développe de nouvelles compétences,
- Il/Elle propose à son employeur des évolutions concernant l'amélioration des prestations et des produits.

Activités qu'il ou elle peut être amené(e) à réaliser :

- Il/Elle peut être amené(e) à proposer des solutions d'aménagement et d'achat d'équipement,
- Il/Elle peut être amené(e) à développer un secteur d'activités ou à prendre une responsabilité dans une action particulière au sein de la structure (sécurité, accueil, hygiène...),
- Il/Elle peut être amené(e) à négocier avec des fournisseurs,
- Il/Elle peut être amené(e) à faciliter l'action des bénévoles,
- Il/Elle peut être amené(e) à réactualiser des documents d'information à transmettre aux pratiquants pour la réussite de l'action,
- Il/Elle peut être amené(e) à mettre à jour un site Internet et à le présenter aux clients,
- Il/Elle peut être amené(e) à préparer et animer un événement (stand, journée portes ouvertes, participation à un salon...),
- Il/Elle peut être amené(e) à préparer des éléments d'informations pour les médias (interview...),
- Il/Elle peut être amené(e) à utiliser les nouvelles technologies de communication,
- Il/Elle peut être amené(e) à rédiger des messages à caractère promotionnel (affiches pour présenter une nouvelle activité ou événement dans la vie du club...).

e. Il ou elle peut assurer des activités de tutorat des personnels en formation professionnelle dans la structure conformément à la législation en vigueur Activités qu'il ou elle peut être amené(e) à réaliser dans le cas où il ou elle est travailleur indépendant :

- Il/Elle peut être amené(e) à élaborer un projet suite à une étude de marché,
- Il/Elle peut être amené(e) à choisir le statut juridique de son activité,
- Il/Elle peut être amené(e) à établir une déclaration d'exercice,
- Il/Elle peut être amené(e) à élaborer un budget annuel,
- Il/Elle peut être amené(e) à gérer le budget d'une activité,
- Il/Elle peut être amené(e) à estimer le coût d'une prestation,
- Il/Elle peut être amené(e) à fixer le prix de vente d'une prestation en fonction de l'offre et de la demande, de la concurrence, en tenant compte de la notion de rentabilité,
- Il/Elle peut être amené(e) à émettre des factures et/ou des notes d'honoraires,
- Il/Elle peut être amené(e) à cibler un type de clientèle,
- Il/Elle peut être amené(e) à prospecter un nouveau public,
- Il/Elle peut être amené(e) à effectuer un suivi de clientèle,
- Il/Elle peut être amené(e) à effectuer un suivi administratif de son activité (assurance, statut social...),
- Il/Elle peut être amené(e) à collecter les documents comptables et financiers permettant la tenue d'une comptabilité,
- Il/Elle peut être amené(e) à définir sa stratégie de promotion et de commercialisation de ses produits,
- Il/Elle peut être amené(e) à prendre contact et à travailler avec les différentes administrations pour mener à bien son projet.

UC 1 : EC de communiquer dans les situations de la vie professionnelle.

OI 1.1 : EC de communiquer oralement avec ses interlocuteurs

OI 1.1.1 : EC d'accueillir les différents publics,

OI 1.1.2 : EC de transmettre des informations,

OI 1.1.3 : EC d'assurer une présentation,

OI 1.1.4 : EC de prendre en compte l'expression des interlocuteurs,

OI 1.1.5 : EC d'argumenter ses propos.

OI 1.2 : EC de produire les différents écrits de la vie professionnelle

OI 1.2.1 : EC de rédiger des écrits techniques, pédagogiques, et/ou administratifs,

OI 1.2.2 : EC de réaliser des documents élémentaires d'information et de communication.

OI 1.3 : EC d'utiliser les technologies de l'information et de la communication dans les situations courantes de la vie professionnelle

OI 1.3.1 : EC d'utiliser les outils bureautiques,

OI 1.3.2 : EC d'utiliser des supports multimédias,

OI 1.3.3 : EC de communiquer à distance.

OI 1.4 : EC de constituer une documentation sur un thème de la vie professionnelle

OI 1.4.1 : EC d'exploiter différentes sources documentaires,

OI 1.4.2 : EC d'organiser les informations recueillies,

OI 1.4.3 : EC d'actualiser ses données.

UC 2 : EC de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

OI 2.1 : EC d'analyser les différents publics dans leur environnement

OI 2.1.1 : EC d'identifier les caractéristiques des publics (âge, sexe, caractéristiques sociales et culturelles),

OI 2.1.2 : EC de repérer les attentes et les motivations des publics,

OI 2.1.3 : EC d'adapter son attitude et son action en fonction du public.

OI 2.2 : EC de choisir des démarches adaptées aux différents publics

OI 2.2.1 : EC de sélectionner des modes de relation adaptés à chaque public,

OI 2.2.2 : EC de prendre en compte les besoins particuliers de différents publics,

OI 2.2.3 : EC de veiller à l'intégrité physique et morale des publics,

OI 2.2.4 : EC de réguler la violence entre les mineurs.

UC 3 : EC de préparer un projet ainsi que son évaluation

OI 3.1 : EC d'identifier les ressources et les contraintes

OI 3.1.1 : EC de repérer les contraintes,

OI 3.1.2 : EC d'identifier les ressources et les partenaires,

OI 3.1.3 : EC d'appréhender les incidences du projet dans l'environnement.

OI 3.2 : EC de définir les objectifs du projet d'animation

OI 3.2.1 : EC de situer le projet d'animation dans son environnement,

OI 3.2.2 : EC de préciser la finalité,

OI 3.2.3 : EC de formuler les objectifs.

OI 3.3 : EC d'élaborer un plan d'action

OI 3.3.1 : EC d'organiser le déroulement général du projet,

OI 3.3.2 : EC de planifier les étapes de réalisation,

OI 3.3.3 : EC de vérifier la disponibilité des moyens nécessaires à la conduite du projet,

OI 3.3.4 : EC de prévoir des solutions de remplacement,

OI 3.3.5 : EC de préparer la promotion du projet.

OI 3.4 : EC de préparer l'évaluation du projet

OI 3.4.1 : EC de choisir des modalités et des outils d'évaluation,

OI 3.4.2 : EC de se doter de repères et d'indicateurs opérationnels,

OI 3.4.3 : EC de proposer une grille d'évaluation.

UC 4 : EC de participer au fonctionnement de la structure

OI 4.1 : EC de contribuer au fonctionnement de la structure

OI 4.1.1 : EC d'identifier les rôles, statuts et fonctions de chacun,

OI 4.1.2 : EC de s'intégrer à une équipe de travail,
OI 4.1.3 : EC de participer à des réunions internes et externes,
OI 4.1.4 : EC de prendre en compte les obligations légales et de sécurité,
OI 4.1.5 : EC de présenter le bilan de ses activités.

OI 4.2 : EC de participer à l'organisation des activités de la structure

OI 4.2.1 : EC de contribuer à la programmation des activités,
OI 4.2.2 : EC de gérer le matériel et l'utilisation des équipements,
OI 4.2.3 : EC d'adapter son activité à l'organisation de sa structure.

UC 5 : EC de préparer une action d'animation dans le cadre des « activités gymniques, de la forme et de la force »

OI 5.1 : EC d'analyser le contexte de l'action

OI 5.1.1 : EC de prendre en compte les objectifs de la structure dans laquelle il/elle exerce son activité,
OI 5.1.2 : EC d'appréhender les moyens disponibles dans la structure (salle, horaires, matériel...),
OI 5.1.3 : EC de repérer les personnes ressources disponibles pour l'action,
OI 5.1.4 : EC de s'informer sur les réglementations en vigueur.

OI 5.2 : EC de prendre en compte la spécificité du public concerné par l'action

OI 5.2.1 : EC de prendre en compte la constitution du groupe (nombre, sexe et homogénéité) en l'adaptant à l'espace de pratique,
OI 5.2.2 : EC de prendre en compte le niveau de pratique et de développement moteur du public visé,
OI 5.2.3 : EC d'identifier les caractéristiques, les attentes et les besoins du public visé,
OI 5.2.4 : EC de fixer des objectifs adaptés au niveau des pratiquants.

OI 5.3 : EC de construire une action en la situant dans le projet d'animation

OI 5.3.1 : EC de définir le ou les objectifs de l'action d'animation,
OI 5.3.2 : EC de prendre en compte les attentes et les besoins du public visé,
OI 5.3.3 : EC de choisir des activités ou des techniques sportives et une organisation pédagogique adaptées en respectant la sécurité individuelle et collective,
OI 5.3.4 : EC de choisir une démarche pédagogique en fonction du contexte et du public,
OI 5.3.5 : EC de prévoir des situations alternatives.

OI 5.4 : EC de prévoir l'évaluation de son action

OI 5.4.1 : EC d'identifier des critères observables : résultat, satisfaction des pratiquants, organisation, démarche pédagogique...,
OI 5.4.2 : EC de choisir des outils d'évaluation,
OI 5.4.3 : EC de prévoir la périodicité et les modalités d'évaluation.

UC 6 : EC d'encadrer une personne ou un groupe dans le cadre d'une action d'animation utilisant des « activités gymniques, de la forme et de la force »

OI 6.1 : EC d'adopter un comportement professionnel vis-à-vis d'un/des pratiquant(s)

OI 6.1.1 : EC d'adopter une attitude dynamique et positive,
OI 6.1.2 : EC d'utiliser le mode de communication adapté au public concerné,
OI 6.1.3 : EC de gérer le temps.

OI 6.2 : EC de prendre en compte un/des pratiquants dans le cadre d'une action d'animation

OI 6.2.1 : EC de prendre en charge un/des pratiquants,
OI 6.2.2 : EC de faire adopter une tenue appropriée à la pratique dans le respect de la sécurité des pratiquants,
OI 6.2.3 : EC d'organiser dans l'espace, le placement et la circulation des individus pour optimiser les conditions d'exercice de l'activité,
OI 6.2.4 : EC de respecter et faire respecter les règles de vie en groupe,
OI 6.2.5 : EC de proposer des situations d'animation visant à développer la coopération, la socialisation et l'autonomie des pratiquants,
OI 6.2.6 : EC de réguler la dynamique et le fonctionnement du groupe en prenant en compte l'adhésion d'un ou des pratiquants,
OI 6.2.7 : EC de prendre en charge un pratiquant en difficulté dans le groupe.

OI 6.3 : EC de gérer les situations particulières

OI 6.3.1 : EC de prévenir les situations conflictuelles et les incivilités dans et autour de l'activité,

OI 6.3.2 : EC d'agir de manière efficace en cas d'accident, d'incident ou de blessure,
OI 6.3.3 : EC d'alerter les responsables lorsqu'il/elle repère un cas de maltraitance ou un comportement sectaire.

Unités capitalisables spécifiques à la mention « Activités gymniques acrobatiques » (UC7A, UC8A et UC9A) UC 7A :

EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles de la mention « Activités gymniques acrobatiques »

OI 7.1 : EC de mobiliser les connaissances scientifiques et techniques applicables dans le domaine « des activités gymniques acrobatiques » : gymnastique au sol et aux agrès, trampoline, mini trampoline et gymnastique acrobatique

OI.7.1.1 : EC d'appliquer des connaissances pédagogiques dans le champ des « activités gymniques acrobatiques »,

OI.7.1.2 : EC de mobiliser les connaissances liées aux conduites motrices des pratiquants en situation d'apprentissage dans le domaine des « activités gymniques acrobatiques »,

OI.7.1.3 : EC d'utiliser la terminologie spécifique aux « activités gymniques acrobatiques »,

OI.7.1.4 : EC d'appliquer les principes techniques et les fondamentaux de la gymnastique au sol et aux agrès, du trampoline, du mini trampoline et de la gymnastique acrobatique et de les justifier au travers des connaissances scientifiques (anatomiques, biomécaniques et physiologiques),

OI.7.1.5 : EC de mobiliser les connaissances musicales de base nécessaires à la pratique des « activités gymniques acrobatiques ».

OI 7.2 : EC de mobiliser les connaissances permettant de développer, d'organiser, de gérer des « activités gymniques acrobatiques »

OI 7.2.1 : EC d'appliquer les connaissances de base de la planification des séances,

OI 7.2.2 : EC d'utiliser les différents supports matériels nécessaires à la pratique des « activités gymniques acrobatiques »,

OI 7.2.3 : EC de comprendre l'histoire et l'évolution des « activités gymniques acrobatiques »,

OI 7.2.4 : EC de comprendre la structuration, le fonctionnement et l'environnement des « activités gymniques acrobatiques ».

OI 7.3 : EC de mobiliser les connaissances en matière d'obligations professionnelles liées aux « activités gymniques acrobatiques »

OI 7.3.1 : EC de mobiliser les connaissances réglementaires spécifiques aux « activités gymniques acrobatiques »,

OI 7.3.2 : EC d'appliquer les principales dispositions légales en matière de sécurité des pratiquants et des tiers,

OI 7.3.3 : EC de mobiliser les connaissances réglementaires, juridiques et administratives liées à la protection des mineurs,

OI 7.3.4 : EC d'énoncer les principales dispositions en matière de protection de la santé des pratiquants,

OI 7.3.5 : EC de mobiliser les connaissances réglementaires, juridiques et administratives liées à l'encadrement des « activités gymniques acrobatiques »,

OI 7.3.6 : EC d'appliquer les principes d'hygiène et de sécurité, relatifs aux installations, aux équipements et matériels.

UC 8A : EC de conduire une action éducative pour la mention activités gymniques acrobatiques

OI 8.1 : EC d'animer en utilisant les « activités gymniques acrobatiques »

OI 8.1.1 : EC de s'adapter aux capacités, motivations des publics et objectifs poursuivis,

OI 8.1.2 : EC d'utiliser des méthodes pédagogiques en fonction

des publics et des « activités gymniques acrobatiques » choisies,

OI 8.1.3 : EC d'utiliser et varier les différents modes d'organisations pédagogiques,

OI 8.1.4 : EC de donner des consignes pertinentes et positives,

OI 8.1.5 : EC de proposer des séances en respectant la logique de progression dans les « activités gymniques acrobatiques »,

OI 8.1.6 : EC d'utiliser la musique comme support à l'animation.

OI 8.2 : EC d'éduquer aux règles

OI 8.2.1 : EC de veiller au respect des règles inhérentes aux « activités gymniques acrobatiques » : règles de techniques et de sécurité de chaque activité,

OI 8.2.2 : EC de développer, en matière de sécurité, l'autonomie des pratiquants des « activités gymniques acrobatiques »,

OI 8.2.3 : EC de sensibiliser les pratiquants aux règles d'hygiène spécifiques aux « activités gymniques acrobatiques ».

OI 8.3 : EC d'adapter son action en cours de séance

OI 8.3.1 : EC d'apprécier la réalisation d'un élément acrobatique ou gymnique,

OI 8.3.2 : EC d'identifier l'origine et la nature des fautes,

OI 8.3.3 : EC, grâce à des connaissances techniques et biomécaniques, d'apporter des situations de remédiation ou des corrections,

OI 8.3.4 : EC d'adapter son comportement en fonction du déroulement de la séance,

OI 8.3.5 : EC d'adapter la séance en fonction des réponses des pratiquants : contenu, organisation ...

OI 8.4 : EC d'évaluer son action

OI 8.4.1 : EC de vérifier la réalisation de ses objectifs de séance,

OI 8.4.2 : EC d'évaluer les progrès des pratiquants,

OI 8.4.3 : EC d'évaluer la satisfaction des pratiquants,

OI 8.4.4 : EC de faire évoluer les séances en fonction des résultats de son évaluation.

UC 9A : Maîtriser les outils ou techniques des « activités gymniques acrobatiques »

OI 9.1 : EC de démontrer les techniques et les placements de référence

OI 9-1-1 : EC de réaliser dans le respect de la technique des éléments issus de l'ensemble des « activités gymniques acrobatiques »,

OI 9-1-2 : EC d'exécuter des placements corporels de référence.

OI 9.2 : EC de maîtriser les gestes et les techniques professionnels liés aux « activités gymniques acrobatiques »

OI 9.2.1 : EC d'effectuer les aides, manipulations et parades inhérentes aux « activités gymniques acrobatiques »,

OI 9.2.2 : EC de vérifier le bon état, l'installation et le rangement du matériel.

Unités capitalisables spécifiques à la mention « Activités gymniques d'expression » (UC7B, UC8B et UC9B) UC 7B :

EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles de la mention « Activités gymniques d'expression »

OI 7.1 : EC de mobiliser les connaissances scientifiques et techniques applicables dans le domaine des « activités gymniques d'expression »

OI 7.1.1 : EC d'exploiter des connaissances rythmiques et musicales,

OI 7.1.2 : EC d'appliquer les principes et les fondamentaux des techniques d'expression en les justifiant par des connaissances scientifiques (anatomiques, biomécaniques, physiologiques et psychologiques),

OI 7.1.3 : EC d'utiliser la terminologie spécifique aux « activités gymniques d'expression »,

OI 7.1.4 : EC d'appliquer les principes de base de la construction de production individuelle et collective,

OI 7.1.5 : EC d'appliquer des connaissances pédagogiques dans le champ des « activités gymniques d'expression »,

OI 7.1.6 : EC de mobiliser les connaissances de base des sciences humaines appliquées à la gestion de groupe.

OI 7.2 : EC de mobiliser les connaissances permettant de développer, d'organiser, de gérer des « activités gymniques d'expression »

OI 7.2.1 : EC d'appliquer les connaissances de base de la planification des séances,

OI 7.2.2 : EC de comprendre l'histoire et l'évolution des « activités gymniques d'expression »,

OI 7.2.3 : EC de comprendre la structuration, le fonctionnement et l'environnement des « activités gymniques d'expression ».

OI 7.3 : EC de mobiliser les connaissances en matière d'obligations professionnelles liées aux « activités gymniques d'expression »

- OI 7.3.1 : EC de mobiliser les connaissances réglementaires spécifiques aux activités gymniques d'expression,
- OI 7.3.2 : EC de mobiliser les connaissances réglementaires, juridiques et administratives liées à l'encadrement des activités gymniques d'expression,
- OI 7.3.3 : EC d'appliquer les principales dispositions légales en matière de sécurité des pratiquants et des tiers,
- OI 7.3.4 : EC de mobiliser les connaissances réglementaires, juridiques et administratives liées à la protection des mineurs,
- OI 7.3.5 : EC d'appliquer les principales dispositions en matière de protection de la santé des pratiquants,
- OI 7.3.6 : EC d'appliquer les principes d'hygiène et de sécurité relatifs aux installations, aux équipements et matériels.

UC 8B : EC de conduire une action éducative dans les « activités gymniques d'expression »

OI 8.1 : EC d'animer en utilisant les « activités gymniques d'expression »

- OI 8.1.1 : EC de s'adapter aux capacités, motivations des publics et objectifs poursuivis,
- OI 8.1.2 : EC d'utiliser des méthodes pédagogiques en fonction des publics et des « activités gymniques d'expression » choisies,
- OI 8.1.3 : EC d'utiliser et varier les différents modes d'organisations pédagogiques,
- OI 8.1.4 : EC de proposer des séances en respectant une progression logique spécifique aux « activités gymniques d'expression »,
- OI 8.1.5 : EC de donner des consignes pertinentes et positives en fonction des objectifs pédagogiques poursuivis,
- OI 8.1.6 : EC d'utiliser des supports d'activité variés : voix, musique...,
- OI 8.1.7 : EC de veiller au respect des règles techniques et de sécurité inhérentes aux « activités gymniques d'expression ».
- OI 8.2 : EC d'adapter son action en cours de séance en utilisant les « activités gymniques d'expression »*
- OI 8.2.1 : EC d'apprécier la production individuelle : placement corporel, maniement d'engins, réalisation de la chorégraphie, expression,
- OI 8.2.2 : EC d'apprécier la production collective : placements, maniement d'engins, réalisation de la chorégraphie, expression,
- OI 8.2.3 : EC d'identifier l'origine et la nature des fautes,
- OI 8.2.4 : EC d'apporter des situations de re-médiation ou des corrections,
- OI 8.2.5 : EC d'adapter son comportement en fonction du déroulement de la séance.
- OI 8.3 : EC d'évaluer son action*
- OI 8.3.1 : EC de vérifier la réalisation de ses objectifs de séance,
- OI 8.3.2 : EC d'évaluer les progrès des pratiquants,
- OI 8.3.3 : EC d'évaluer la satisfaction des pratiquants et du public,
- OI 8.3.4 : EC de faire évoluer les séances en fonction des résultats de son évaluation.

UC 9B : Maîtriser les outils ou techniques pour les « activités gymniques d'expression »

OI 9.1 : EC de démontrer les techniques avec ou sans engin

- OI 9.1.1 : EC de maîtriser la technique corporelle de base,
- OI 9.1.2 : EC de maîtriser le maniement d'un engin,
- OI 9.1.3 : EC de réaliser un enchaînement mettant en relation la musique et le mouvement du corps et de l'engin.
- OI 9.2 : EC de composer des chorégraphies individuelles ou de groupe*
- OI 9.2.1 : EC d'exploiter la variété des mouvements du corps et/ou des objets utilisés,
- OI 9.2.2 : EC d'exploiter les composantes de l'espace et de la musique,
- OI 9.2.3 : EC de mettre en relation des individus dans une chorégraphie,
- OI 9.2.4 : EC de réaliser des montages musicaux.

Unités capitalisables spécifiques à la mention « forme en cours collectifs » (UC7C, UC8C et UC9C) UC 7C :

EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le domaine de la « forme en cours collectifs »

OI 7.1 : EC de mobiliser les connaissances générales et scientifiques OI.7.1.1 : EC d'exploiter les connaissances rythmiques et musicales,

OI.7.1.2 : EC d'exploiter les connaissances pédagogiques et méthodologiques appliquées aux activités de la forme en cours collectif,

OI.7.1.3 : EC d'utiliser les connaissances techniques spécifiques aux activités de la forme en cours collectif dans le respect de l'intégrité physique du pratiquant,

OI.7.1.4 : EC de justifier son action en référence à des connaissances scientifiques (biologiques et humaines),

OI 7.1.5 : EC de caractériser la réalisation technique du pratiquant.

OI 7.2 : EC de mobiliser les connaissances permettant de développer, d'organiser et de gérer des « activités de la forme en cours collectif »

OI 7.2.1 : EC d'appréhender l'histoire et l'évolution socioéconomique du secteur,

OI 7.2.2 : EC de s'informer sur l'évolution des techniques et des pratiques,

OI 7.2.3 : EC d'optimiser le planning en tenant compte de la disponibilité des intervenants, du matériel, de la fréquentation et des attentes du public,

OI 7.2.3 : EC de participer à l'organisation de manifestations promotionnelles de son activité,

OI 7.2.4 : EC d'optimiser les conditions de mise à disposition de matériel,

OI 7.2.5 : EC de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du budget d'une action.

OI 7.3 : EC de mobiliser les connaissances réglementaires, juridiques et administratives liées à la sécurité, à l'encadrement du public et à l'activité

OI 7.3.1 : EC de mobiliser les connaissances réglementaires, juridiques et administratives liées à l'encadrement des activités de la forme en cours collectif,

OI 7.3.2 : EC d'appliquer les principales dispositions légales en matière de sécurité des pratiquants et des tiers,

OI 7.3.3 : EC d'appliquer les principales dispositions légales en matière de protection de la santé des sportifs et de lutte contre le dopage,

OI 7.3.4 : EC d'énoncer les règles en vigueur concernant la responsabilité et les obligations professionnelles,

OI 7.3.5 : EC de participer à la maintenance des équipements (entretien courant du matériel lié à la pratique),

OI 7.3.6 : EC d'appliquer des principes d'hygiène et de sécurité relatifs aux installations, aux équipements et matériels.

UC 8C : EC de conduire une action éducative dans le domaine de la « forme en cours collectif »

OI 8.1 : EC d'animer des cours collectifs, de l'initiation au perfectionnement

OI 8.1.1 : EC de donner les informations utiles à la mise en action des pratiquants,

OI 8.1.2 : EC de soutenir le déroulement de l'action,

OI 8.1.3 : EC de s'adapter aux réponses des pratiquants,

OI 8.1.4 : EC d'utiliser le cueing (langage gestuel et verbal spécifique),

OI 8.1.5 : EC de créer une ambiance stimulante,

OI 8.1.6 : EC de dynamiser les pratiquants en s'impliquant.

OI 8.2 : EC d'utiliser la musique comme support pédagogique

OI 8.2.1 : EC de faire coïncider tempo (BPM) et mouvement,

OI 8.2.2 : EC d'utiliser des variations rythmiques,

OI 8.2.3 : EC d'exploiter des styles musicaux différents.

OI 8.3 : EC d'éduquer les pratiquants aux règles

OI 8.3.1 : EC de sensibiliser les pratiquants aux règles d'hygiène,

OI 8.3.2 : EC d'amener les pratiquants à respecter les règles de sécurité,

OI 8.3.3 : EC de prémunir les pratiquants contre les risques inhérents à la pratique.

OI 8.4 : EC d'évaluer son action

OI 8.4.1 : EC d'évaluer sa prestation au regard du projet de la structure,

OI 8.4.2 : EC de vérifier la réalisation des objectifs,

OI 8.4.3 : EC d'apprécier le degré de satisfaction des pratiquants,

OI 8.4.4 : EC d'expliciter ses choix.

UC 9C : Maîtriser les outils ou techniques dans le domaine de la « forme en cours collectif »

OI 9.1 : EC de démontrer les techniques dans les différentes activités (cardio-vasculaires, renforcement et étirement musculaires)

OI 9.1.1 : EC de démontrer différentes techniques dans le respect du placement corporel,

OI 9.1.2 : EC de personnaliser sa prestation (style),

OI 9.1.3 : EC d'utiliser des genres musicaux différents.

OI 9.2 : EC de présenter une chorégraphie personnelle en musique

OI 9.2.1 : EC de réaliser une prestation comportant des éléments techniques variés,

OI 9.2.2 : EC d'exploiter les composantes de l'espace et du temps,

OI 9.2.3 : EC de démontrer ses qualités physiques dans la chorégraphie.

OI 9.4 : EC d'utiliser le matériel et les outils technologiques spécifiques

OI 9.4.1 : EC d'exploiter le matériel mis à disposition (Step, lest...),

OI 9.4.2 : EC de décoder une chorégraphie,

OI 9.4.2 : EC de réaliser des montages musicaux.

Unités capitalisables spécifiques à la mention « Haltères-Musculation et Forme sur plateau » (UC7D, UC8D et UC9D) UC 7D :

EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles des activités « haltères-musculation et forme sur plateau »

OI 7.1 : EC de mobiliser les connaissances générales et scientifiques

OI.7.1.1 : EC d'énoncer les connaissances pédagogiques et méthodologiques appliquées,

OI.7.1.2 : EC d'énoncer les connaissances techniques spécifiques,

OI.7.1.3 : EC de commenter les méthodes de travail utilisées,

OI.7.1.4 : EC de justifier son action en référence à des connaissances scientifiques (biologiques et humaines),

OI 7.1.5 : EC de caractériser la technique du pratiquant,

OI 7.1.6 : EC de signaler les risques et les principales pathologies associées aux activités.

OI 7.2 : EC de mobiliser les connaissances permettant de développer, d'organiser et de gérer des activités « haltères musculation et forme sur plateau »

OI 7.2.1 : EC de participer à l'élaboration du planning en tenant compte de la disponibilité des intervenants, du matériel, de la fréquentation et des attentes du public,

OI 7.2.2 : EC de participer aux procédures liées aux activités (inscription, présence...),

OI 7.2.3 : EC de participer à l'organisation de manifestations promotionnelles de son activité,

OI 7.2.4 : EC de maîtriser l'utilisation des différents matériels (petit matériel, machines...),

OI 7.2.5 : EC de gérer les conditions de mise à disposition de matériel,

OI 7.2.6 : EC de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du budget d'une action.

OI 7.3 : EC de mobiliser les connaissances réglementaires, juridiques et administratives liées à la sécurité, à l'encadrement du public et à l'activité

OI 7.3.1 : EC de mobiliser les connaissances réglementaires, juridiques et administratives liées à l'encadrement,

OI 7.3.2 : EC d'appliquer les principales dispositions légales en matière de sécurité des pratiquants et des tiers,

OI 7.3.3 : EC de participer à l'application des principales dispositions légales en matière de protection de la santé des sportifs et de lutte contre le dopage,

OI 7.3.4 : EC d'énoncer les règles en vigueur concernant la responsabilité et les obligations professionnelles,

OI 7.3.5 : EC de participer à la maintenance des équipements (entretien courant du matériel lié à la pratique en tenant compte des normes du constructeur),

OI 7.3.6 : EC d'appliquer les principes d'hygiène et de sécurité, relatifs aux installations, aux équipements et matériels.

UC 8D : EC de conduire une action éducative des activités « haltères-musculation et forme sur plateau »

OI 8.1 EC de conduire des situations, de l'initiation au perfectionnement

OI 8.1.1 : EC de donner les informations utiles aux pratiquants sur l'utilisation du matériel et des exercices proposés,

OI 8.1.2 : EC de mettre en œuvre des situations d'apprentissage,

OI 8.1.3 : EC de soutenir le déroulement de l'action,

OI 8.1.4 : EC de s'adapter aux réponses des pratiquants.

OI 8.2 : EC d'animer

OI 8.2.1 : EC de créer une ambiance stimulante,

OI 8.2.2 : EC de dynamiser les pratiquants,

OI 8.2.3 : EC de s'impliquer.

OI 8.3 : EC d'éduquer les pratiquants aux règles

OI 8.3.1 : EC de sensibiliser les pratiquants aux règles d'hygiène,

OI 8.3.2 : EC d'amener les pratiquants à respecter les règles de sécurité,

OI 8.3.3 : EC de prémunir les pratiquants contre les risques inhérents à la pratique.

OI 8.4 EC d'évaluer son action

OI 8.4.1 : EC de situer sa prestation dans le projet de la structure,

OI 8.4.2 : EC de vérifier la réalisation des objectifs,

OI 8.4.3 : EC d'apprécier le degré de satisfaction des pratiquants,

OI 8.4.3 : EC de mettre en œuvre des procédures d'évaluation,

OI 8.4.4 : EC d'explicitier ses choix.

UC 9D : Maîtriser les outils ou techniques des activités « haltères-musculation et forme sur plateau »

OI 9.1 : EC de démontrer les techniques gestuelles

OI 9.1.1 : EC de démontrer différentes techniques dans le respect du placement corporel,

OI 9.1.2 : EC d'exécuter des enchaînements d'efforts (alternance travail-repos).

OI 9.2 : EC d'utiliser le matériel et les outils technologiques spécifiques

OI 9.2.1 : EC d'exploiter le matériel mis à disposition,

OI 9.2.2 : EC de vérifier les conditions d'hygiène,

OI 9.2.3 : EC d'effectuer les réglages en les adaptant au pratiquant,

OI 9.2.4 : EC d'aménager la ou les zones de pratique,

OI 9.2.5 : EC de vérifier l'état et le bon fonctionnement du matériel.

ANNEXE III

Exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables ont pour objectif de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à la spécialité « activités gymniques, de la forme et de la force » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. Elles sont spécifiques à chaque mention et sont définies ainsi :

Mention « Activités gymniques acrobatiques »

1- EC de réaliser des éléments en gymnastique au sol, mini trampoline, trampoline et gymnastique acrobatique dans le respect de la technique,

2- EC de réaliser des séries simples.

Dispenses et équivalences :

Les titulaires d'un des diplômes fédéraux suivants obtiennent l'équivalence des exigences préalables à l'entrée en formation dans la mention activités gymniques acrobatiques :

- Animateur fédéral des activités gymniques acrobatiques délivré par la Fédération Française de Gymnastique,

- Animateur fédéral premier niveau mention activités gymniques, acrobatiques délivré par la Fédération Sportive et Culturelle de France,

- Formation initiale d'animateur mention gymnastique délivré par l'Union Française des Oeuvres Laïques et d'Education Physique.

Mention « Activités gymniques d'expression »

1- EC de réaliser une chorégraphie en musique avec engin(s).

Dispenses et équivalences :

Les titulaires d'un des diplômes fédéraux suivants obtiennent l'équivalence des exigences préalables à l'entrée en formation :

- Animateur des activités gymniques d'expression délivré par la Fédération Française de Gymnastique,
- Animateur fédéral premier niveau mention activités gymniques d'expression délivré par la Fédération Sportive et Culturelle de France,
- Formation initiale d'animateur mention gymnastique délivrée par l'Union Française des Oeuvres Laïques et d'Education Physique.

Mention « forme en cours collectifs »

1- EC de reproduire des éléments techniques simples,

2- EC d'ajuster sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données,

3- EC de mémoriser un enchaînement simple.

Dispenses et équivalences :

Les titulaires du diplôme fédéral suivant obtiennent l'équivalence des exigences préalables à l'entrée en formation dans la mention activités de la forme en cours collectifs :

- Animateur des activités gymniques cardio-vasculaires délivré par la Fédération Française de Gymnastique.

Mention « haltères-musculation et forme sur plateau »

1- EC de réaliser une performance dans une technique choisie,

2- EC de démontrer différentes techniques dans le respect du placement corporel,

3- EC d'exécuter une prestation mettant en évidence des qualités d'endurance aérobie.

Dispenses et équivalences :

Les titulaires d'un des diplômes fédéraux ou attestation suivants obtiennent l'équivalence des exigences préalables à l'entrée en formation dans la mention activités haltères musculation et forme sur plateau :

- assistant animateur national délivré par la Fédération Française d'Haltérophilie de musculation de force athlétique et culturisme,
- attestation de performance de niveau national ou supérieur délivrée par le directeur technique national de cette fédération. Les modalités de réalisation et d'évaluation des exigences fixées pour chaque mention sont fixées par instruction.

ANNEXE IV

Exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique

Avant toute mise en situation pédagogique, le candidat doit :

- EC de faire adopter une tenue appropriée à la pratique dans le respect de la sécurité des pratiquants (OI 6.2.2),
- EC d'agir de manière efficace en cas d'accident, d'incident ou de blessure (OI 6.3.2),
- EC d'appliquer les principales dispositions légales en matière de sécurité des pratiquants et des tiers (OI 7.3.2),
- EC d'appliquer les principes d'hygiène et de sécurité, relatifs aux installations, aux équipements et matériels. (OI 7.3.6). L'acquisition des capacités correspondantes fait l'objet a minima, d'une évaluation sous forme de mise en situation adaptée. Le candidat anime une séquence pédagogique utilisant un ou plusieurs supports. Elle se déroule dans un organisme de formation ou en entreprise. Cette acquisition est attestée dans le livret de formation.

Dispenses ou équivalences :

Les titulaires d'un des diplômes fédéraux suivants obtiennent l'équivalence des exigences préalables à la mise en situation d'alternance en entreprise :

Pour la mention « activités gymniques acrobatiques »

- Animateur fédéral des activités gymniques acrobatiques délivré par la Fédération Française de Gymnastique,
- Initiateur fédéral Gymnastique Artistique Féminine ou Gymnastique Artistique Masculine ou Trampoline ou Tumbling ou Gymnastique Acrobatique de la Fédération Française de Gymnastique,

- Animateur fédéral premier niveau mention activités gymniques, acrobatiques délivré par la Fédération Sportive et Culturelle de France,
- Formation initiale d'animateur mention gymnastique délivré par l'Union Française des Oeuvres Laïques et d'Education Physique.

Pour la mention « Activités gymniques d'expression »

- Animateur fédéral des activités gymniques d'expression délivré par la Fédération Française de Gymnastique,
- Initiateur fédéral Gymnastique Rythmique délivré par la Fédération Française de Gymnastique, - Animateur fédéral premier niveau mention activités gymniques, acrobatiques délivré par la Fédération Sportive et Culturelle de France,
- Formation initiale d'animateur mention gymnastique délivré par l'Union Française des Oeuvres Laïques et d'Education Physique,
- Animateur fédéral de la Fédération Française d'Education Physique dans le Monde Moderne – sport pour tous,
- Animateur fédéral (Option salle) d'éducation physique et de gymnastique volontaire délivré par la Fédération Française d'Education Physique et de Gym Volontaire.

Pour la mention « Activités forme en cours collectif »

- Animateur des activités gymniques cardio-vasculaires délivré par la Fédération Française de Gymnastique,
- Animateur fédéral des activités gymniques d'entretien délivré par la Fédération Française de Gymnastique,
- Initiateur fédéral Gymnastique Aérobie délivré par la Fédération Française de Gymnastique.

Pour la mention « Activités haltères, musculation et forme sur plateau »

- Assistant animateur national délivré par la Fédération Française d'Haltérophilie de musculation de force athlétique et culturisme.

ANNEXE V

Obtiennent de droit la validation de l'UC 9 correspondante les titulaires des diplômes fédéraux suivants :

Pour la mention « activités gymniques acrobatiques » (UC9A) :

- Animateur des activités gymniques acrobatiques délivré par la Fédération Française de Gymnastique.

Pour la mention « activités gymniques d'expression » (UC9B) :

- Animateur des activités gymniques d'expression délivré par la Fédération Française de Gymnastique.

Pour la mention « activités de la forme en cours collectifs » (UC9C) :

- Instructeur des activités gymniques de la forme délivré par la Fédération Française de Gymnastique.

Pour la mention « haltères, musculation et forme sur plateau » (UC9D) :

- Assistant animateur national délivré par la Fédération Française d'Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique et culturisme.